



Union des Industries Textiles



RAPPORT
MORAL

2023



Union des Industries Textiles



UITSUD
UNION DES INDUSTRIES TEXTILES SUD



UIT H
UNION DES INDUSTRIES
TEXTILES & HABILLLEMENT
NORD



UIT
CHAMPAGNE
ARDENNE
UNION DES INDUSTRIES TEXTILES



SFE



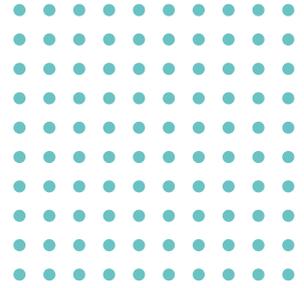
LA
FEDERATION
MAILLE LINGERIE
& BALNEAIRE



MODE GRAND OUEST
Fédération des Industries Textiles



UNITEX
Auvergne Rhône-Alpes



Sommaire.

01.
Les faits marquants.

02.
Missions.

03.
Chiffres clés.

04.
Le réseau UIT.

05.
Nos partenaires.





Le mot du Président.

2023 restera pour moi l'année d'un tournant, celui de la fin de « l'après covid » qui fut si bénéfique à nos entreprises, celui de la fin de notre insouciance sur l'énergie pas chère et décarbonée, celui de la fin du rêve du Made in France, face à un consommateur qui ne regarde que son budget et qui ne consomme plus assez nos produits finis, celui de la guerre qui se propage au moyen-orient et qui vient mettre fin à 30 ans de vivre ensemble dans la paix et menacer nos difficiles équilibres sociétaux...

Et pourtant, nous sommes là, les administrateurs de l'UIT et de nos fédérations, avec nos collaborateurs, nos partenaires, nos projets, nos idées : rien ne nous arrête et si l'inquiétude augmente, elle ne prend pas le pas sur l'action de fond que nous devons mener pour tous, avec nos diversités. La cohésion et l'union sont les maîtres mots, que nous devons porter haut et fort.

Alors vous trouverez dans ce rapport, nombre des actions qui ont été menées pour vous, sans exhaustivité, simplement pour expliquer et démontrer l'immensité de nos défis, puis ce qui reste à accomplir.

Je ne vous remercierai jamais assez pour votre confiance et vos engagements pour cette industrie qui nous porte et vous espère longtemps à nos côtés pour affronter les défis qui nous font face.

Olivier Ducatillon.

Président,

Union des Industries Textiles.

1 LES FAITS MARQUANTS.

“

Il n'y a pas de magie dans la réussite. C'est vraiment une question de travail acharné, de choix et de persévérance.

Michelle Obama

Stratégie UIT.



Conformément à la feuille de route du Président de l'UIT validée en AGO le 30 mai 2022, le fil conducteur des actions est : « Ensemble et Transparence : on regroupe, on mutualise, on simplifie, on optimise, on fait sauter les barrières ». Afin de permettre la mise en place de cette demande, les délégués généraux du réseau de l'UIT ont proposé de mettre en place une stratégie/plan d'actions.

En mars 2023, cette démarche aboutissait à l'affirmation :

- ▶ d'une vision : En 2028, le textile français, pluriel et innovant, aura développé son leadership au service d'un monde meilleur pour :
 - l'environnement,
 - l'économie (importations, exportations, réindustrialisation, souveraineté nationale...),
 - le social (emplois et territoires),
 - la consommation.
- ▶ de ses valeurs :
 - l'engagement,
 - l'audace,
 - la confiance,
 - l'écoute,
 - le collectif.
- ▶ d'un dessein au service des industries textiles :
 - positionner l'UIT et son réseau en tant que « leader »,
 - la rendre forte et respectée,
 - incontournable,
 - attirante.
- ▶ Un plan d'actions en est ressorti avec pour objectifs :
 - faire évoluer le modèle économique pour faire de l'UIT une organisation forte et respectée,
 - anticiper les problématiques prioritaires de la profession et faire émerger la stratégie qui donnera le fil rouge de l'UIT pour les prochaines années,

- instaurer une stratégie d'influence plus impactante, crédible et écoutée,
- créer une communauté des Industries Textiles, la rendre cohérente et efficace et mobiliser toutes les ressources existantes pour soutenir le développement des entreprises adhérentes,
- construire une communication donnant plus de visibilité à l'UIT en cohésion avec les régions.

A retenir pour 2023 :

- Les réunions du Cercle des Directeurs, beaucoup plus régulières, sur des journées complètes, avec pour objectif précis :
 - travailler sur la communication (état des lieux des outils de communication des différentes organisations),
 - sur une offre globale du réseau UIT pour les entreprises,
 - et sur une cotisation unique. Les conclusions de ces travaux ont été présentées en 2024 aux membres du Bureau,
- la création des pôles de compétence, dont la vocation est de faire travailler en transverse (management de projets) les collaborateurs du réseau. Le premier fut celui de la communication, en raison du manque de visibilité de nos industries et de l'important travail à réaliser pour faire évoluer notre image. Le second a concerné en fin d'année l'esquisse du pôle Fibres Naturelles, après la création en juin 2023 de la plateforme Bleu Blanc Lin et Bleu Blanc Chanvre et avec le regroupement des différentes entités traitant de la Laine,

- le renforcement des liens avec les régions, par les invitations réciproques aux AGO des uns et des autres et par les visites de monsieur Olivier Ducatillion et de madame Bernadette Fulton des entreprises adhérentes. Ces rencontres favorisent les échanges, permettent une meilleure connaissance des personnes, de leurs enjeux, de l'excellence de leurs métiers et des différents projets sur lesquels l'UIT s'engage,
- le regroupement des entreprises textiles lyonnaises au sein d'un même lieu pour leur permettre d'être plus fortes ensemble. Telle est l'objectif de Bel Air Textile, un tiers-lieu imaginé par Bel Air Camp, Crafters, la CCI de Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne et l'Union des Industries Textiles. Un projet ambitieux qui ouvrira ses portes en janvier 2024 au Carré de Soie, à Villeurbanne (69).

Mise en place du Pôle Communication : Renforcer la visibilité de l'industrie textile.

En 2023, après un diagnostic approfondi de la communication de l'Union des Industries Textiles (UIT) et de son réseau, le Pôle Communication a vu le jour en octobre.

Son objectif principal est de donner de la consistance et de l'envergure aux communications de la filière textile, en affichant une industrie plurielle, innovante, audacieuse et excellente.

Coordonné par Céline Pardon, responsable marketing et communication d'Unitex, il s'appuie sur les compétences des communicants des fédérations sectorielles ou régionales membres de l'UIT : Laurence Bazin (Fédération de la Maille, la lingerie et du balnéaire), Sylvia Maucort (UIT Champagne-Ardenne), Laurence Rayeur (UIT Vosges), Richard Rico (UIT Sud), Anne-Sophie Lutin (UIT Nord), Zina Ihdene (UIT) et Laureen Perdrix (Unitex).

Exemples d'actions lancées en 2023.

- réalisation du premier film institutionnel sur l'Union des Industries Textiles,
- une présence régulière et renforcée sur les réseaux sociaux et dans les médias,
- la performance de la vidéo UIT faite en réaction à la diffusion de la campagne ADEME qui comptabilise à ce jour près d'un million de vues,
- les salons Première Vision, MIF Expo, les salons pour l'emploi avec French Tex.

Le Pôle Communication de l'UIT travaille, en mode projet, capitalisant sur les compétences de chacun(e) et permettant de construire le rayonnement national et international.





MISSIONS.

2

“

Aujourd'hui la clé du pouvoir des dirigeants réside dans l'influence et non plus dans l'autorité.
Kenneth Blanchard

Les actions d'influence en 2023.

Les rencontres avec les pouvoirs publics.

Ces rencontres ont été régulières en 2023 et se sont déroulées soit :

- lors d'évènements UIT où nous avons reçu le Ministre et ses collaborateurs (PV Made in France, Mif Expo...avec le cabinet de Roland Lescure),
- lors de rencontres publiques où des représentants UIT étaient invités (rentrée de Gérard Darmanin, rencontre avec Thierry Breton à Troyes, Dîner de la Fashion week à l'Élysée avec le président de la République et son épouse...),
- lors d'évènements organisés par nos partenaires (France Industrie et ses dîners, le Medef lors des Assemblées Permanentes), avec le proche conseiller du Président de la République (Cedap),
- à la demande de l'UIT pour clarifier des dossiers : avec le cabinet de Bruno Le Maire, celui de Roland Lescure, avec la Direction Générale des entreprises (DGE) à Bercy, la Direction Générale de la Prévention des Risques et le cabinet de Christophe Béchu au Ministère de l'Environnement, la Direction Générale du Travail au Ministère du travail, avec le conseiller en charge des dossiers économiques à Matignon,...)
- pour des auditions organisées par les parlementaires, sur le sujet des PFAS et sur l'application de la loi AGECE.

Les participations aux textes voulus par les pouvoirs publics.

nous avons contribué et demandé des rendez-vous sur plusieurs textes :

- le projet de loi sur l'industrie verte,
- contribution au projet d'affichage environnemental.

La communication politique.

Une campagne de communication a été lancée en fin d'année 2023 par l'ADEME, avec l'approbation du Ministère de la Transition Ecologique, sur les vertus de la réparation et du réemploi. Il s'agissait d'anticiper le Black Friday du mois de novembre en freinant leur consommation. Or la vidéo qui traitait de la distribution de vêtements dans un magasin franchisé ou succursaliste allait plus loin en empêchant le client d'acheter deux pulls en promotion. La position de l'UIT fut la suivante : sans distribution, il n'y a pas de fabriqué en France. On ne peut pas laisser aux pouvoirs publics la possibilité de faire des raccourcis aussi grossiers concernant la distribution de vêtements, déjà très touchée par la crise économique et la baisse de la consommation.

Une vidéo a été créée à cette occasion et a dépassé le million de vues, sur TikTok, compte ouvert pour l'occasion, sur Facebook, Instagram et LinkedIn réunis.

Un entretien a été organisé par le Medef avec Christophe Béchu, auquel l'UIT a été associée et lors duquel Olivier Ducatillon a pu exprimer toute sa réprobation à ce qui avait été autorisé par le Ministre, lui demandant de retirer la vidéo concernant le textile. Toute la filière présente a pu s'exprimer dans le même sens. C. Béchu a admis qu'il avait fait une maladresse, mais qu'il avait des retours également très positifs et qu'en aucun cas il ne retirerait la vidéo...



DEVELOPPEMENT DURABLE.

“Mieux vaut prendre le
changement par la main
avant qu'il ne nous prenne
par la gorge”.
Churchill



L'Impact environnemental des vêtements : l'UIT prend position sur l'affichage environnemental français.



Les travaux d'élaboration de l'affichage environnemental français se sont poursuivis tout au long de l'année 2023. Fin mars 2023, la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie a annoncé que la méthode de calcul de l'affichage environnemental s'appuierait sur les 16 critères d'impact de l'analyse du cycle de vie des produits (changement climatique, épuisement des ressources, consommation d'eau, eutrophisation, etc.) ainsi que sur 8 critères complémentaires. La méthodologie a été présentée mi-2024 et l'affichage volontaire durant une période de tests. L'affichage devrait consister en un nombre de points (comme pour le PEF) associé à une couleur.

L'UIT a pris position sur les annonces du gouvernement et a notamment indiqué :

- L'UIT est favorable à la mise en place d'un affichage environnemental,
- L'UIT estime qu'un indicateur carbone en valeur absolue et visible en tant que tel est absolument nécessaire,
- L'UIT est favorable à ce qu'un critère de durabilité soit inclus dans l'affichage environnemental à certaines conditions : l'UIT souhaite que la durabilité physique soit incluse dans la méthode de calcul et que la durabilité émotionnelle soit également prise en compte, dans la mesure où elle est associée à la durabilité physique et à la condition que des critères soient établis pour calculer la durabilité émotionnelle,
- L'UIT est favorable à la mise en place d'une comparaison d'un produit par rapport à lui-même,
- L'UIT souhaite la mise en place d'un panel permanent de produits représentatifs à même de constituer une jauge comparative des différentes méthodes d'affichage environnemental.

Au niveau européen, les travaux d'élaboration du PEF se sont poursuivis en 2023 mais ont accumulé du retard. Le nouveau calendrier prévoit désormais son adoption au 1er trimestre 2025.

Règlement européen sur l'éco-conception : L'UIT contribue aux travaux d'Euratex dans la construction du passeport numérique des produits.

Dans le cadre de la révision de la directive européenne sur l'éco-conception (datant de 2009), la Commission européenne a proposé le 22 mars 2022 un projet de règlement sur l'éco-conception.

L'une des mesures phares de ce règlement est la mise en place d'un passeport numérique des produits, système de données décentralisé, mis en place et entretenu par les opérateurs économiques. Véritable fiche produit numérique dynamique, les informations contenues dans ce passeport seront utilisées pour fournir des données sur les produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie, afin de faciliter la revente, la réparation et le recyclage.

EURATEX a souhaité travailler sur un passeport numérique idéal pour le secteur textile et l'UIT a contribué à ces travaux. L'UIT a insisté sur deux points :

- le passeport doit permettre une grande transparence en indiquant le pays d'origine sur 5 à 6 étapes de fabrication du produit,
- les informations contenues dans le passeport doivent rester disponibles pendant 5 ans.

Le 4 décembre 2023, les membres du trilogue (Commission, Conseil et Parlement) se sont accordés sur un texte de compromis. Les Actes délégués sur le textile sont en cours de rédaction et devraient entrer en vigueur à partir de 2027.

Directive sur les Allégations environnementales : l'UIT a participé à la consultation de la Commission européenne.

En mars 2023, la Commission européenne a adopté un projet de directive sur les allégations environnementales (« Green Claims »). L'objectif de cette directive est de donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition écologique en leur donnant des informations fiables, comparables et vérifiables sur les produits qu'ils achètent.

Une consultation a eu lieu en juillet, à laquelle l'UIT a participé. Les principaux éléments relevés par l'UIT sont :

- l'importance que ce texte apporte une information claire, juste et vérifiable aux consommateurs sur les produits,
- un point d'attention particulier doit être apporté aux petites et moyennes entreprises, notamment pour éviter la lourdeur que pourrait avoir la procédure de certification de conformité et les coûts liés à cette procédure,
- un guide pratique doit être réalisé par l'Union européenne, de manière détaillée et intelligible, pour que les entreprises soient clairement informées de la procédure et de la définition exacte d'une allégation environnementale,
- la crainte que les mesures concernant la création de futurs labels empêchent tout nouveau label de se mettre en place. Cela pourrait être préjudiciable aux travaux d'innovation dans ce domaine qui permettent de poursuivre la réflexion sur ces sujets complexes,
- le rappel que la mise en place de l'Ecolabel européen n'a pas fonctionné pour le textile et qu'il est très peu utilisé aujourd'hui. Il est donc nécessaire d'avoir à l'esprit que la mise en place de mesures trop contraignantes et inadaptées à notre secteur serait contre-productive.

Energie : Mise en place du bouclier tarifaire et soutien aux entreprises dans leurs demandes d'aide à l'Etat.

Le bouclier tarifaire mis en place en 2021, et prolongé en 2022, a été reconduit pour l'année 2023 pour les PME et TPE.

Pour aider les PME et les autres entités non éligibles au bouclier tarifaire sur l'électricité, un amortisseur électricité a également été mis en place en 2023.

Devant les difficultés rencontrées par les entreprises de la filière pour obtenir ces aides, l'UIT a poursuivi son travail de soutien, en lien direct avec le Ministère de l'Economie et avec France Industrie.

Ce travail au cas par cas a permis de débloquer plusieurs dossiers.

Traçabilité : Création d'ODITH, une solution de traçabilité pour la filière textile.

Dans le cadre de ses travaux au sein du CSF Mode & Luxe, l'Union des Industries Textiles a lancé au mois de novembre 2022 un projet visant à trouver une solution de traçabilité adaptée aux spécificités des entreprises textiles françaises.

Financé par l'ADEME et conduit en partenariat avec Textil'IA, structure digitale de la filière textile détenue par l'Association Première Vision, ce projet a conduit à la création d'ODITH, une solution accessible pour tous les acteurs de la filière quels que soient leurs niveaux de digitalisation et leurs revenus.

Cette solution est conçue pour être interopérable, ce qui permettra aux fournisseurs de récupérer les informations de traçabilité des fournisseurs de rang inférieur, de stocker leurs informations de traçabilité et de les communiquer simplement à d'autres solutions du marché. Cet outil garantira la fiabilité des données collectées et automatisera le processus de collecte des données.

A terme, ce travail devrait permettre de se conformer aux obligations légales issues de la loi AGECE et de faciliter la mise en œuvre de l'affichage environnemental.

Pour la mise en œuvre de ce projet, l'UIT est accompagnée par les entreprises Balas Textile, 1083, Résilience, Rostaing, Garnier Thiebaut, Patine et les Tissages de Charlieu.

L'outil est entré dans une phase de test à grande échelle au 1er trimestre 2024, avant son lancement sur le marché.

PER- ET POLYFLUOROALKYLÉS (PFAS), POLLUTION ET DÉPENDANCE :
COMMENT FAIRE MARCHÉ ARRIÈRE ?

Interdire tous les rejets industriels, restreindre la production et l'utilisation des PFAS, en fonction de leurs usages, de leur diffusion et des alternatives.

Soutenir l'initiative de restriction proposée par cinq pays européens.

Traiter la dépollution.



Rapport remis au Premier ministre en janvier 2024
 Rapport complet disponible sur le site internet du député.



Substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) : l'UIT auditionnée par une mission parlementaire.

En décembre 2023, l'UIT a été auditionnée par madame Cyrille Isaac-Sibille, Député du Rhône missionné par la Première Ministre sur les PFAS, en particulier pour :

- étudier le caractère essentiel ou non de certains PFAS, documenter s'il existe des alternatives crédibles,
- élaborer les suites à donner aux projets d'interdiction au niveau européen, sur leur portée et sur la façon de séquencer leurs travaux dans le temps par ordre de priorité.

L'UIT a présenté la nécessité d'accorder une dérogation d'utilisation des PFAS pour les textiles techniques, notamment pour les équipements de protection individuels. Il n'existe pas, en effet, pour le moment de produit de substitution permettant d'obtenir des performances équivalentes.

L'UIT a été entendu par la mission parlementaire sur ce point ainsi que sur la nécessité d'instaurer un contrôle strict des importations pour garantir des produits sans PFAS.

Lancement des promotions Climat de la filière textile en partenariat avec WeCount.

En 2023, l'UIT s'est associée à l'entreprise WeCount pour mettre en place des programmes d'accompagnement à la réalisation des bilans carbone et des stratégies bas carbone pour les entreprises de la filière, dans le respect des Accords de Paris.

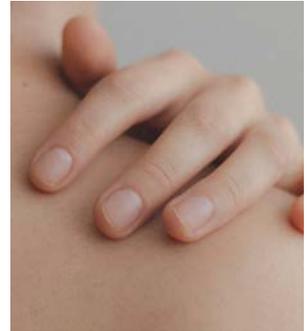
Grâce à ce programme, les entreprises sont en mesure :

- d'identifier les principaux postes d'émissions de CO₂e pour focaliser leurs efforts,
- d'identifier les pistes d'actions en comprenant la source des émissions de CO₂,
- de définir une baseline et une trajectoire de réduction,
- de disposer d'un outil pour mesurer la performance de leur organisation en matière de décarbonation.

Fin 2023, grâce à leur travail, un guide de décarbonation de la filière textile a pu être élaboré avec pour vocation d'être enrichi par les futures promotions.

Une 3ème promotion est déjà programmée et a démarré en mai 2024.

Réforme REACH sur les sensibilisants cutanés : L'UIT a rencontré la délégation générale à la prévention des risques.



Dans le cadre de la réforme du règlement REACH (règlement de l'Union européenne pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques), une proposition spécifique vise à restreindre les substances qui sont utilisées dans les vêtements, les textiles, les articles en cuir, en peau et en fourrure et qui ont des propriétés de sensibilisation de la peau. Toute substance ayant fait l'objet d'une classification harmonisée en tant que sensibilisateur cutané en vertu du règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (CLP) serait incluse dans cette restriction, ainsi qu'une liste spécifique de colorants dispersés. Cela représente plus de 1000 substances.

De plus, toute nouvelle substance qui serait classée dans la catégorie 1/1A/1B à l'avenir, serait automatiquement ajoutée à la restriction, sans évaluation, sans étude d'impact socio-économique, ni établissement de niveaux de seuil spécifiques.

L'UIT a monté un groupe de travail avec la Fédération de la Maille, l'UITH Nord et la Fédération de l'Ennoblement Textile afin d'intervenir auprès des membres français du Comité REACH.

Début septembre, les membres de ce groupe de travail ont rencontré la DGPR et les membres français du Comité REACH pour détailler les problèmes que posent ce projet de réforme :

- aucun retour de l'aval de la filière textile française vers la filière productive sur des problématiques de substances contenues dans les articles et allergies cutanées,

- la filière textile est d'ores et déjà engagée dans une utilisation raisonnée des produits allergènes avec des démarches vertueuses déjà engagées depuis une trentaine d'années. Des certifications spécifiques au textile, internationales (Oeko-tex, Bluesign,... mais aussi les RSL/MRSL dans les cahiers des charges des clients) anticipent et vont au-delà de la réglementation européenne,
- le scope de la restriction devrait se concentrer sur un nombre raisonnable de substances, susceptibles d'être utilisées aujourd'hui dans les process de l'industrie textile et pour lesquels les risques sont justifiés par un lien clairement établi entre allergies et substances contenues dans les textiles. L'UIT a donc demandé l'abandon du lien dynamique ajoutant les substances de manière automatique dans la restriction,
- l'impact économique de cette réforme sur les entreprises doit être pris en compte : un nombre de tests très important à réaliser aura des conséquences financières importantes qui impacteront fortement la compétitivité des entreprises de la filière productive,
- l'UIT a fortement insisté sur la nécessité de la surveillance du marché, en particulier pour les produits textiles et habillement importés et mis sur le marché en France qui ne respecteraient pas cette nouvelle réglementation.

La réforme du règlement REACH et des sensibilisants cutanés a été reportée jusqu'aux élections européennes et reprendra donc au plus tôt au dernier trimestre 2024.



Eau : Elaboration d'un Plan de Sobriété Hydrique au niveau du Comité Stratégique de Filière Mode et Luxe.

Le Président de la République a lancé le "Plan Eau" en mars 2023 dans lequel il a annoncé l'objectif national d'une baisse de 40 % des prélèvements d'eau à l'horizon 2030. Afin d'atteindre cet objectif, il a été demandé à tous les Comités Stratégiques de Filières (CSF) d'élaborer un Plan de Sobriété Hydrique.

La filière textile s'est mobilisée au sein du CSF Mode et Luxe, en faisant le choix de se focaliser sur le secteur de l'ennoblissement, particulièrement concerné par les problématiques liées à l'eau. Ce Plan a été adopté par le CSF et envoyé à la DGE fin 2023.

L'UIT a particulièrement insisté sur le fait que les ennoblisseurs ne sont pas de grands consommateurs d'eau puisque 90 à 95 % de l'eau prélevée est rejetée.

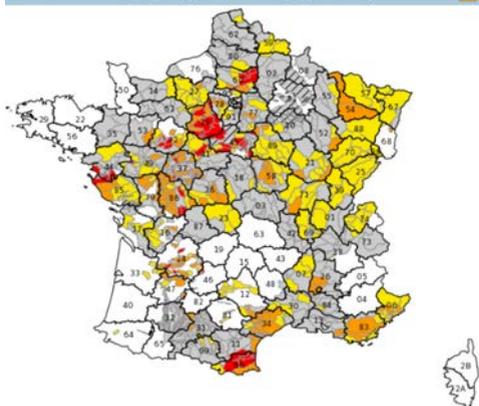
Quelques mesures proposées dans ce Plan :

- la mise en place d'actions pour contrer la vulnérabilité des ennoblisseurs,
- la mise en place d'outils de mesure de la consommation d'eau et d'écogestes,
- le reconditionnement et recalibrage de machines anciennes avec des solutions ad hoc,
- la recherche de nouvelles technologies ; choix stratégiques impliquant un accès au crédit (investissements lourds), des subventions d'investissements et le recrutement de nouvelles compétences avec le projet R'évolution Energétique.

Ce travail vient compléter la réalisation d'une cartographie des usages de l'eau réalisée par l'IFTH et la FET au dernier trimestre 2023.

L'UIT a poursuivi également le travail d'accompagnement de ses industriels concernés par des restrictions d'eau, notamment par l'organisation de webinaires d'informations sur les différents arrêtés sécheresse (locaux et nationaux) qui ont été pris au cours de l'été 2023.

Carte des arrêtés au 12/07/2023 (arrêtés publiés le 11/07/2023 minuit)



SOCIAL. EMPLOI.FORMATION.



“L’homme est un animal social”.
Aristote

SOCIAL.

Les partenaires sociaux continuent à se mobiliser pour assurer l'attractivité de la branche textile.



© Jean-Louis Vandevivère - 3V Studio / Tissages Denis et Fils



© Jean-Louis Vandevivère - 3V Studio/Henri Pio

L'UIT s'attache à construire avec les partenaires sociaux de la branche un dialogue social dynamique et respectueux qui permette aux salariés de la branche de bénéficier d'un cadre conventionnel attractif, tout en veillant à ce qu'il soit équilibré et adapté au bon fonctionnement des entreprises.

Cette dynamique paritaire s'est illustrée en 2023 avec la signature de deux accords pour revaloriser les salaires minima de la CCN de l'Industrie textile, et la signature d'un accord unanime pour prolonger l'application de la CCN des textiles artificiels et synthétiques, afin de finaliser les discussions sur le rapprochement des 2 CCN textiles.



Deux accords majoritaires et unanimes pour revaloriser les salaires minima de la CCN de l'industrie textile en 2023.

L'année 2023 a de nouveau été marquée par une hausse des prix à la consommation qui a conduit à l'augmentation du SMIC en cours d'année. Outre la hausse annuelle du 1er janvier 2023, le SMIC a ainsi été revalorisé automatiquement le 1er mai 2023.

Dans le prolongement de la signature de trois accords unanimes en 2023, l'UIT a conclu un accord majoritaire, signé par la CFDT, la CFE-CGC, la CGT, FO, pour revaloriser les salaires minima de la branche de l'industrie textile à compter du 1er janvier 2023, puis un accord unanime avec les 5 organisations syndicales représentatives des salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO) pour revaloriser les salaires minima de la branche de l'industrie textile à compter du 1er mai 2023. Alors que les entreprises sont confrontées à des difficultés de recrutement, les partenaires sociaux de la branche ont non seulement permis, grâce à ces accords, de préserver le pouvoir d'achat des salariés du secteur, mais aussi de renforcer l'attractivité des entreprises textiles. Chaque année, celles-ci recrutent au moins 3 500 hommes et femmes, jeunes professionnels ou personnes en reconversion.

Fusion de la CCN de l'industrie textile et de la CCN des textiles artificiels et synthétiques : Signature d'un accord prolongeant l'application de la CCN des textiles artificiels et synthétiques.

Par arrêté du 27 juillet 2018, le Ministère du travail a fusionné les champs conventionnels de la Convention Collective Nationale de l'industrie textile (IDCC n° 0018) et de la Convention Collective Nationale des Textiles Artificiels et synthétiques et produits assimilés (IDCC n°1942). Cet arrêté a désigné la Convention collective nationale de l'industrie textile comme branche de rattachement, et a donné 5 ans aux partenaires sociaux de la branche pour négocier les modalités de la fusion des deux conventions collectives.

Pour organiser cette négociation complexe, l'UIT et les 5 organisations syndicales représentatives des salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO) ont conclu en octobre 2022 un accord de méthode.



Sept thèmes prioritaires ont été identifiés :

- organisation de la durée du travail,
- classification,
- contrat de travail (embauche/ départ, exécution du contrat de travail),
- égalité professionnelle et RSE,
- frais de santé / prévoyance ,
- champ d'application et Instances représentatives du personnel.

Chaque mois, les partenaires sociaux se retrouvent en commission paritaire interbranches, afin de parvenir à un accord de branche qui déterminera les modalités de la fusion des deux conventions collectives pour les entreprises et les salariés de la branche textile fusionnée.

Afin de terminer leur négociation paritaire et de parvenir à un accord de fusion d'ici juin 2024, l'UIT et l'ensemble des organisations syndicales représentatives ont conclu un accord national ayant pour objet de maintenir les dispositions de la Convention Collective Nationale des Textiles Artificiels et synthétiques et produits assimilés (IDCC n°1942) jusqu'au 30 juin 2024.



La Convention nationale d'objectifs de la CNAM pour accompagner les actions de prévention des risques dans la branche.

Dans le cadre de sa mobilisation en faveur de la prévention des risques professionnels, l'UIT a signé avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie une Convention nationale d'objectifs (CNO) pour fixer un programme d'actions de prévention spécifiques aux activités de l'industrie textile, et s'est attachée en 2023 à participer à la reconduction de la CNO en 2024.

La CNO permet aux entreprises de moins de 200 salariés de solliciter un contrat de prévention avec la CARSAT pour financer des projets destinés à améliorer les conditions de santé et de sécurité au sein de l'entreprise. L'avance financière octroyée par la CARSAT pour mettre en place tout ou partie du plan d'action convenu est transformée en subvention si l'entreprise tient l'ensemble de ses engagements.

Les objectifs de l'industrie textile visent la réduction des risques de chute et de heurts, des risques de manutentions manuelles, des risques liés aux agents chimiques dangereux, des risques liés à l'utilisation des machines et outils à main, des risques liés aux nuisances sonores et vibrations, des risques liés aux circulations.



Emploi - Formation.

Reconnaissance des compétences et savoir-faire.

Quinze certificats de qualification professionnelle (CQP) ont été créés par la branche de l'industrie textile afin de reconnaître les compétences acquises et les savoir-faire nécessaires à l'exercice d'un métier de la branche (conducteur d'équipements industriels textile, modéliste industriel, réglleur(se) de machines de production, ...).

Parallèlement à l'organisation de jurys paritaires qui ont permis de délivrer 232 CQP au profit de salariés, les partenaires sociaux ont validé les démarches visant à obtenir le renouvellement par France Compétences de l'inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) de 5 CQP : opérateur en confection, opérateur confection main, opérateur multipostes en confection, monteur prototypiste, réglleur de machines de production.

Ces 5 CQP ont fait l'objet d'un découpage en bloc de compétences des référentiels des activités, des compétences et d'évaluation. Les blocs de compétences permettront d'accéder progressivement à la certification, dans le cadre d'un parcours de formation ou d'un processus de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).



Les besoins en recrutement dans l'industrie textile.

Avec le concours d'OPCO 2i, les partenaires sociaux réunis en CPNE ont confié au cabinet Majors consultant une étude sur les besoins en recrutement des entreprises de la branche.

L'analyse des réponses de près de 600 entreprises textiles montre que :

- l'industrie textile continue de recruter à un rythme soutenu, au moins 3 500 recrutements ouverts en 2023,
- près de 2/3 des entreprises de la branche prévoient de recruter,
- les entreprises répondantes ont évoqué un prévisionnel de recrutement en augmentation, pour anticiper des départs en retraite mais aussi pour répondre à la croissance de l'entreprise,
- les besoins en recrutements se concentrent largement sur les métiers de la production et de la logistique, puisqu'ils concernent 83 % des recrutements (en particulier les conducteurs d'équipement industriels, les couturiers mécaniciens). Près de 10 % des recrutements concerneront des nouveaux métiers, principalement en lien avec le digital.



French Tex – 2023, année charnière.

Depuis 2018, plus de 300 entreprises ont été accompagnées dans leurs besoins de recrutement et ont œuvré pour l'attractivité des métiers et formations de la filière textile française, par le biais de la plateforme frenchtex.org.

Les financements publics dont nous bénéficions ont pris fin en juin 2022. Au 1er janvier 2023, pour soutenir son développement et continuer d'accompagner les entreprises textiles françaises, le modèle économique a été revu.

La plateforme frenchtex.org est ainsi passée sur un abonnement payant pour tous les recruteurs avec un service "tout-en-un" à un tarif contenu et abordable :

- la diffusion et la multidiffusion des offres d'emploi en illimité,
- une page vitrine pour chaque entreprise,
- un accès à la Cvthèque,
- et la mise en avant exclusive des entreprises textiles sur les réseaux sociaux.

La bascule a porté ses fruits. French TEX garde une solide assise de membres qui recrutent tous les jours par ce biais. Nous continuons de recruter des entreprises.

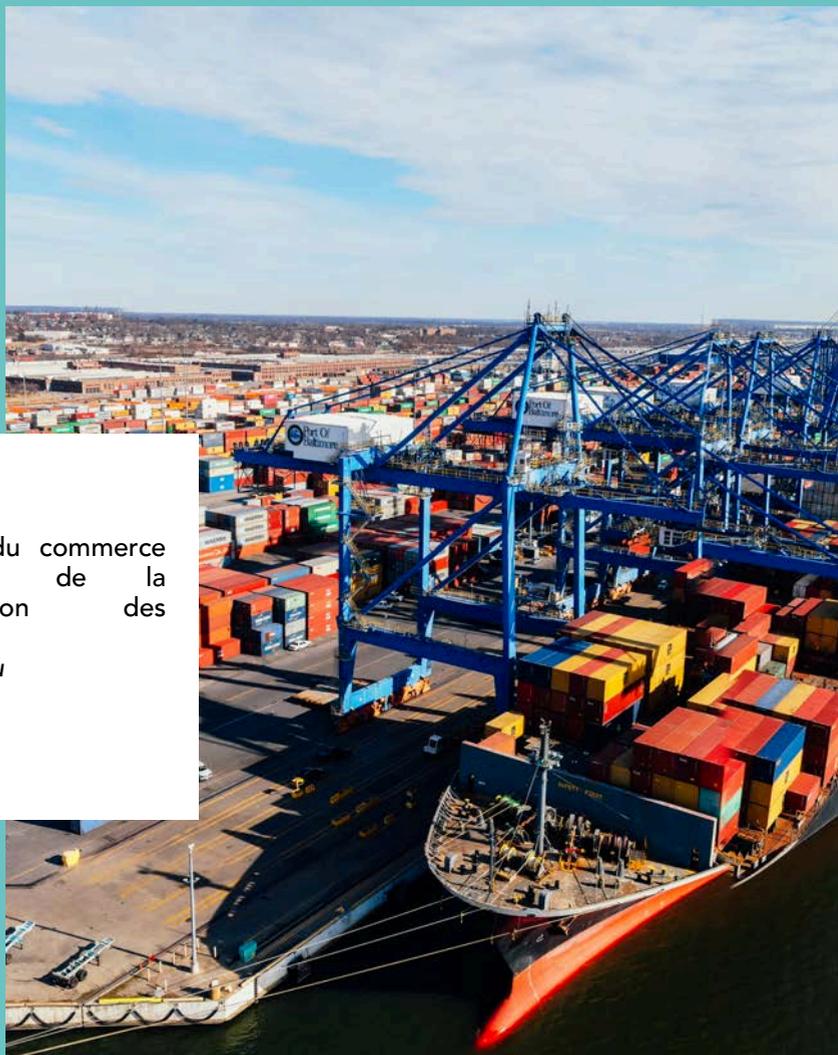
L'année 2023 a également été marquée par un changement d'agencement de communication pour la création de campagnes spécifiques, grâce au soutien d'OPCO2I.

Parmi les principales actions, nous pouvons citer l'évolution de la charte graphique, une présence renforcée sur les réseaux sociaux, avec de nouvelles formes de communication. Nous avons par exemple travaillé avec l'application Wilbi, qui permet de découvrir 3 métiers textile en totale immersion en suivant le quotidien de Steeve, Chef d'équipe imprimeurs chez Ateliers AS ; Flavien, Mécanicien régléur en atelier de tissage chez Alina Textiles et Pierre-Hugo, Designer Textile chez FCN Textiles. Des actions avec des influenceurs ont également été mises en place, ainsi que des interviews vidéos décalées.



EUROPE. INTERNATIONAL.

“L'histoire du commerce
est celle de la
communication des
peuples”.
Montesquieu



Mise à jour du système de préférences généralisées (SPG).

Depuis 1971, l'Union européenne accorde des préférences commerciales aux pays en développement dans le cadre de son schéma de préférences tarifaires généralisées (SPG). Le règlement (UE) 978/2012 prévoit l'application du schéma jusqu'au 31 décembre 2023, à l'exception du régime spécial en faveur des pays les moins avancés qui continue de s'appliquer sans aucune date d'expiration. Un nouveau règlement devait entrer en vigueur le 1er janvier 2024. Cependant, la procédure législative n'a pas été achevée avant le 31 décembre 2023. Afin d'assurer la continuité SPG, un règlement prévoit la prolongation de la période d'application du règlement en cours jusqu'au 31 décembre 2027. Dans le cas où celui-ci entrerait en vigueur et serait applicable avant le 31 décembre 2027, la prolongation devrait être écourtée, tout en prévoyant une période transitoire adéquate.

L'UIT soutient la révision de l'octroi des préférences tarifaires et plaide en faveur d'un contrôle efficace du respect de la mise en œuvre des engagements des pays bénéficiaires.

Convention paneuromed.



En 2013, la Commission européenne a adopté un ensemble de propositions visant à accroître le commerce entre l'Union européenne et les pays voisins de la région paneuromed. La proposition a introduit notamment des règles d'origine modernisées qui répond aux évolutions économiques et industrielles.

Après 10 ans de négociation, la Commission est parvenue à un accord définitif avec tous les partenaires PEM soit 24 pays partenaires de l'UE. Les règles modernisées ont été adoptées le 7 décembre 2023 et s'appliqueront à partir du 1er janvier 2025.

Pour le secteur du textile et de l'habillement de l'UE, cette zone représente 35 % des exportations de l'UE et 21 % de ses importations en 2023. Ces nouvelles règles adoptées devraient dynamiser les échanges commerciaux et les partenariats industriels. Il s'agit là d'une avancée majeure pour les industriels du textile et de l'habillement.

Les accords de libre-échange de l'UE en un clin d'œil.



Source : Commission européenne

→ Lancement des matinales de l'Export de l'UIT.

L'export est un levier important de croissance économique dans les entreprises dont les nombreux savoir-faire sont largement reconnus à l'international. Pour soutenir et continuer à développer la dynamique export des industriels textiles, le Comité export de l'UIT a lancé une première série de webinaires « les matinales de l'export », un rendez-vous régulier dans un format court sur différentes thématiques export.

(marchés à l'export, réglementation douanière ...). Ces webinaires ont été animés par des experts comme la Douane, Business France....

Les thématiques ont été choisies sur la base des demandes exprimées par les industriels après consultation.



→ Publication du plan export 2023.

L'UIT publie son plan export pour l'année 2023, élaboré par le Comité export de l'UIT présidé par Béatrice Brandt (Le Jacquard Français). Ce plan export textile 2023 permet de coordonner les actions menées par la profession à l'international et offre aux entreprises une visibilité (marchés à l'export, réglementation douanière ...). Ces webinaires ont été animés par des experts comme la Douane, Business France....

Les thématiques ont été choisies sur la base des demandes exprimées par les industriels après consultation.



Learning Tour Corée-Japon en novembre 2023.

L'UIT et la Fédération de la Maille, de la Lingerie et du balnéaire, le R3llab, le pôle de compétitivité TECHTERA, ont organisé pour les industriels et les marques textile-habillement un « Learning Tour en Corée et au Japon » pour mesurer les enjeux des transformations dans le digital, le numérique, l'innovation et la transition écologique...

A cette occasion Béatrice Brandt, Présidente de la Commission internationale de l'UIT et Mme Soyoung Joo représentante du Kofoti (l'Union des Industries Textiles Coréenne) ont signé un protocole d'entente (Memorandum of Understanding) pour signifier leur intérêt réciproque, en particulier sur les sujets liés à la production durable. Cet accord vise par ailleurs à encourager le développement de partenariats et favoriser les échanges entre les industries de ces deux pays.

3

CHIFFRES

CLES.

“

La poésie est partout
même dans les chiffres.
Raymond Queneau

Chiffres clés France (2023).

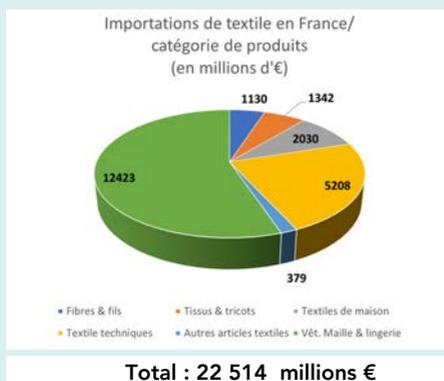
Chiffres clés de l'industrie textile 2023.



Source : Dares 2021
Source **: UIT et Douanes

(*) Chiffres non comparables aux chiffres des années précédentes

Exportations & importations de textile en France par catégorie de produits (millions €)



Source : Douanes/Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire / UIT

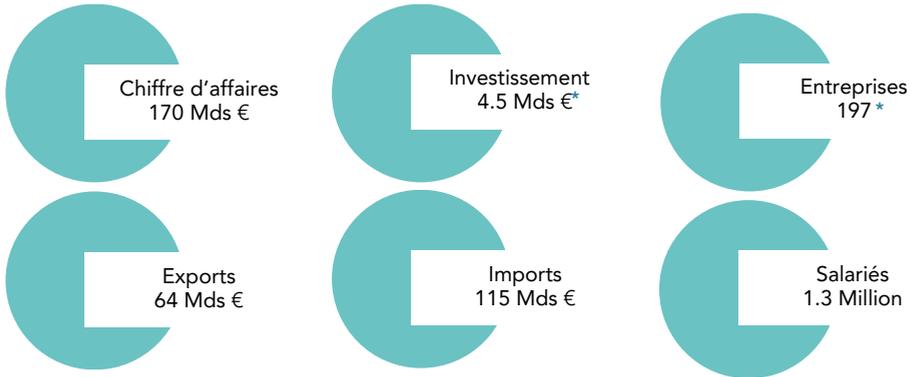
Exportations & importations de textile en France par pays (millions €).



Source : Douanes/Fédération de la Maille, de la lingerie & du Balnéaire

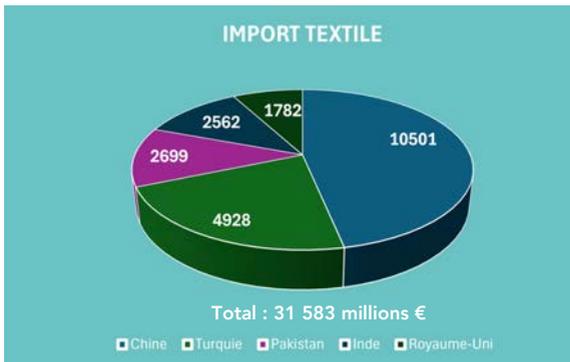
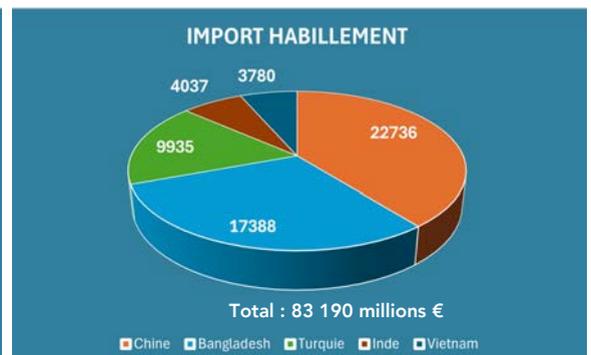
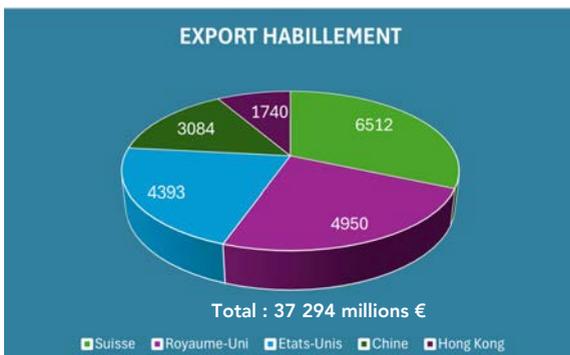
Chiffres clés Europe (2023).

Les chiffres clés du textile et de l'habillement.



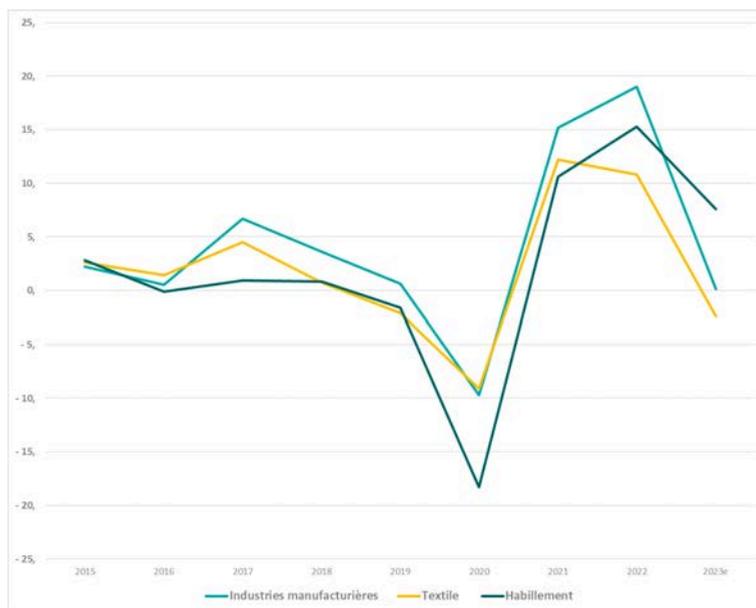
Source : Euratex /Eurostat
* : Estimations

Top 5 des principaux clients & fournisseurs de textile et d'habillement de l'UE (millions €).



Source : Euratex

Evolution 2013 - 2023 du chiffre d'affaires textile et habillement (en % annuel).



Source : Euratex

Chiffres clés Monde (2022).

Top 5 du commerce mondial de textile et d'habillement en 2022.

Top 5
du commerce mondial
de textile (Mds €)

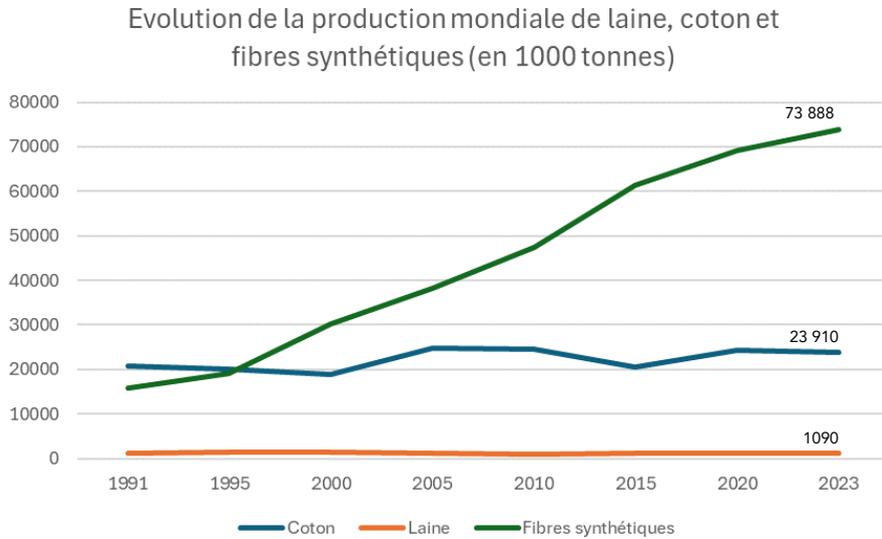
Exportateurs		Importateurs	
Chine	148	Etats-Unis	39
UE (extra UE)	25	UE (extra UE)	38
Inde	19	Vietnam	19
Turquie	15	Bangladesh	15
Etats-Unis	14	Chine	13

Top 5
du commerce mondial
d'habillement (Mds €)

Exportateurs		Importateurs	
Chine	182	Etats-Unis	116
UE (Extra UE)	45	UE (extra UE)	111
Bangladesh	45	Japon	27
Vietnam	35	Royaume-Uni	26
Turquie	20	Canada	14

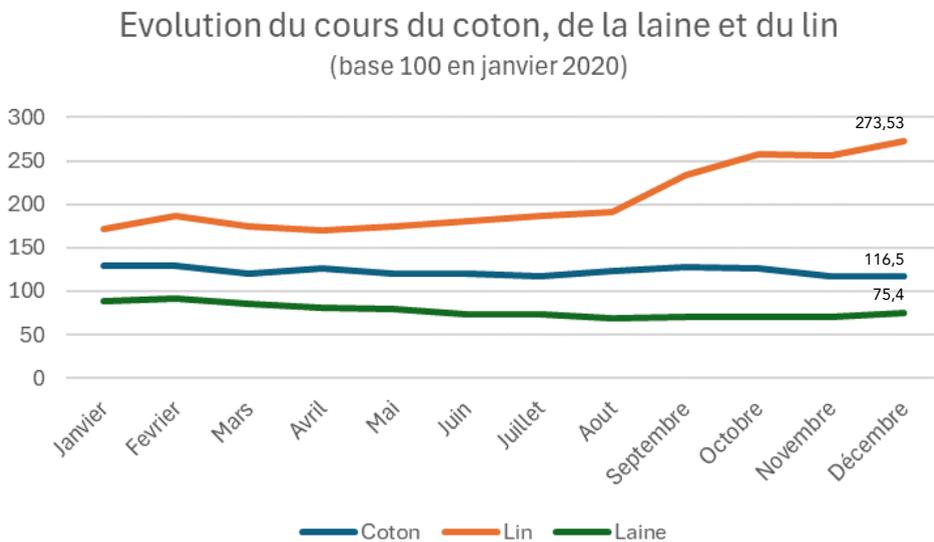
Source : Organisation Mondiale du Commerce

Evolution de la production mondiale de laine, coton et fibres synthétiques (en 1000 tonnes).



Source : ICAC/IWTO Traités CIRFS

Evolution du cours du coton, de la laine et du lin (base 100 en janvier 2020 - €/KG).



Source : Fedustria



4 LE RESEAU UIT.

“

Communiquer, c'est mettre en commun, et mettre en commun, c'est l'acte même qui nous constitue.

Albert Jacquard

UNITEX.

L'eau : (réduction des pollutions, sobriété hydrique).

Unitex a restitué les travaux de l'étude « Objectif Zéro Rejet : Approche d'une démarche de gestion des substances chimiques dans les process d'ennoblissement textile ». Cette action collective a permis de faire le point sur la situation des ennoblisseurs textiles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au regard de leur impact sur les milieux aquatiques. Le rapport final présente le bilan des éléments recueillis au cours de la réalisation des diagnostics, tels que l'identification de l'origine des substances RSDE et la proposition de solutions par la substitution ou le traitement. Il fait plus globalement le point sur la gestion des agents chimiques et les démarches pouvant venir en appui sur ce sujet.

Unitex a par ailleurs signé une charte avec l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le monde économique pour accompagner les entreprises dans une démarche de sobriété de leurs usages de l'eau. S'agissant de la mise en place dans les entreprises d'ennoblissement d'un plan de sobriété hydrique (PSH), Unitex a favorisé les échanges inter-entreprises et avec la DREAL, en vue de dresser un état des lieux et mettre en place des bonnes pratiques.



Economie circulaire.

La manifestation « Demain le textile : au fil de l'économie circulaire », organisée par Unitex, en collaboration avec le Campus des métiers et des qualifications Text'In, le CIRIDD et Techtera, s'est tenue du 10 au 14 octobre 2023. Son objectif principal est d'encourager l'innovation dans l'économie circulaire des entreprises de la filière textile. Au total, 320 personnes ont assisté aux tables rondes.

Un challenge créativité (Hackathon) a également impliqué une quarantaine d'étudiants issus de sept formations et une vingtaine d'experts autour de sujets ayant trait à la traçabilité et au recyclage.

Emploi Formation.

Unitex a souhaité installer les bases d'un échange régulier et constructif entre les différents acteurs de la formation et de l'emploi par le biais du Contrat d'Objectifs Emploi Formation Textile signé avec l'Etat, la Région, France Travail, le Rectorat et l'OPCO 2i, sur la période 2023-2027, autour de 3 axes :

- anticiper et adapter les compétences dans les entreprises face aux besoins liés aux mutations économiques, technologiques, environnementales, sociétales,
- former tout au long de la vie, promouvoir la culture de l'alternance et favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion dans le secteur (ex : Formation Sauvegarde et Transmission des savoir-faire),
- sensibiliser, attirer, orienter et fidéliser vers les métiers et les formations du textile (ex : Escape game).





Textival.

La filière des textiles et matériaux souples avait rendez-vous à Lyon le 17 octobre 2023 pour le Salon Textival, le rdv business & innovation qui a rassemblé 300 entreprises et 450 décideurs.



Un événement annuel phare en région, le Mondial des Métiers.

160 m² pour faire découvrir aux 80 000 visiteurs de l'événement la richesse de nos métiers et savoir-faire, la diversité des applications textiles qui façonnent notre quotidien, et nos opportunités d'emplois et de formation.



5ème édition Silk in Lyon

Festival de la soie.

5ème édition de Silk in Lyon - Festival de la soie ✨
Plus de 6000 visiteurs ont participé à l'événement au Palais de la Bourse de Lyon en novembre dernier pour découvrir la soie sous toutes ses formes !



Un webdoc dédié à l'industrie textile, réalisé par ERASME - UrbanLab, le laboratoire d'innovation de la Métropole de Lyon

Au travers d'échanges inspirants avec douze acteurs clés du territoire lyonnais, plongez dans l'histoire, la culture, les enjeux environnementaux et les dynamiques du marché.

UITH NORD INNOVE ET ACCOMPAGNE.

Lancement du « Pôle Fibres Naturelles ».

Parce que la sécurisation de l'accès à la matière première textile constituée, de nos jours, un enjeu capital pour maintenir une activité pérenne, différenciante et stable pour nos entreprises,

l'UIT a souhaité développer un nouveau projet, le « Pôle Fibres Naturelles », dont il a confié la gestion et l'animation à UITH.

Ce Pôle Fibres Naturelles a d'abord pour tâche de cartographier les initiatives privées, collectives, dans toutes les régions liées au développement des filières lin, chanvre, laine, coton, soie, ou encore nouvelles fibres issues de la biomasse.

Puis, son rôle sera de faire se rencontrer et échanger, tous les acteurs concernés afin de fluidifier les relations, homogénéiser les travaux (éviter les doublons), accélérer les collaborations et le développement de ces filières. UITH réalise les entretiens nécessaires à l'établissement de la cartographie des acteurs et projets concernés. Puis, des rencontres, via des ateliers/groupes de travail, seront mises en place.



Décarbo'Text poursuit ses objectifs.



Hausse des coûts de l'énergie, raréfaction des ressources énergétiques, réglementation qui se renforce pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, tels sont les défis qui attendent nos entreprises dans les années à venir.

Dans ce contexte, UITH s'est rapproché du Pôle d'excellence régional Pôlénergie, pour proposer à ses adhérents un accompagnement sur-mesure pendant dix jours, afin de les aider à étudier et mettre en place des mesures concrètes d'efficacité énergétique et de décarbonation.

Neuf entreprises ont ainsi bénéficié de cet accompagnement par les ingénieurs de Pôlénergie spécialisés dans l'efficacité énergétique. Les conclusions de ces accompagnements seront synthétisées courant 2024 dans un guide à destination de toute la filière.

L'UITH aide ses adhérents dans leurs projets de recrutements.



UITH a ainsi participé à plus de vingt salons/forums de l'emploi/réunions d'informations et rencontré près de deux cents personnes.

Suite à ces rencontres, près de soixante dix demandeurs d'emploi ont été reçus en entretiens individuels, ce qui a permis de les orienter vers des actions de formation ou de les positionner sur des offres d'emploi des entreprises de la filière régionale.

UITH a également initié une action collective de préparation au recrutement pour 5 entreprises de la filière textile situées dans la métropole lilloise. Avec l'appui d'INFORMA, organisme de formation des branches habillement et textile, et du cabinet Sens & Compétences, douze personnes ont été formées et préparées à s'insérer dans notre filière en tant qu'opérateur/trice de production textile.



FMLB*.

La Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire conseille et accompagne ses adhérents au quotidien sur différentes problématiques : les réglementations nationales, européennes et internationales, les stratégies et règles applicables en matière de développement durable et RSE, ou encore l'aide au développement international.

En 2023, les équipes de la Fédération ont organisé ou sont intervenues en tant qu'experts sur de nombreux sujets impactant directement ou indirectement la filière Textile-Habillement-Distribution.

Travaux et groupes de travail au niveau national et européen.

[FAQ de l'article 13.1 de la loi AGEC, spécifique à la filière TLC](#)

Animation d'un groupe de travail spécifique à la filière TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison, Chaussures) sur la FAQ de l'article 13.1 de la loi AGEC dont l'objectif était de répondre aux problématiques qui découlent des obligations d'information du consommateur sur les Qualités et Caractéristiques Environnementales des produits, pour la filière TLC.

De ces travaux, a émergé une FAQ sectorielle TLC pour les "Informations sur les Qualités et Caractéristiques Environnementales des produits TLC" qui a été publiée après validation des pouvoirs publics. Une mise à jour a été effectuée le 18 octobre 2023.

[Projet de règlement européen "Ecoconception \(ESPR\)"](#)

Participation active au groupe de travail mené par Euratex relatif au projet de règlement européen "Ecoconception pour des Produits Durables" (ESPR : Ecodesign for Sustainable Products Regulation). La Fédération a consulté ses adhérents afin de porter une position commune auprès de la Commission européenne. Le texte a été publié le 28 juin 2024.

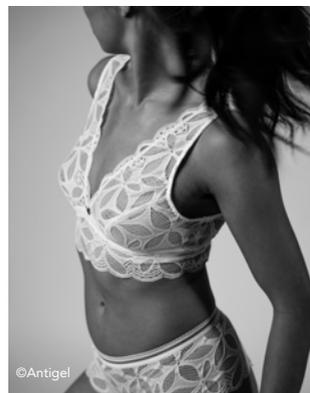
[Révision du règlement européen relatif aux dénominations des fibres textiles et à l'étiquetage de composition](#)

Participation active au groupe de travail mené par Euratex sur la future modification du règlement européen 1007/2011 sur l'étiquetage des produits textiles.

L'objectif est de mettre en cohérence, ce règlement, avec les textes européens en cours de rédaction tels que le règlement ESPR, la directive Green Claims... Le texte révisé devrait être publié en 2024.

[Directive européenne "Due diligence"](#)

Participation active au groupe de travail organisé par Euratex sur la "Corporate Sustainability Due Diligence Directive" (CSDD) proposée par la Commission européenne qui vise à encadrer les obligations de responsabilité des entreprises sur le plan social et environnemental (RSE), et à appliquer, au niveau européen, la notion de "devoir de vigilance".



Noté par le Parlement européen en juin 2023, le texte a fait l'objet d'un accord provisoire en décembre 2023 entre le Parlement européen et le Conseil de l'UE, et être formellement adopté en 2024.

[Devoir de vigilance : outil d'aide à la mise en œuvre](#)

Le Devoir de Vigilance est une obligation française qui s'applique aux "grandes" entreprises afin de prévenir les risques sociaux, environnementaux et de gouvernance, liés à leurs activités nationales et internationales. Afin d'aider les entreprises de la profession, la Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire et la Fédération Française du Prêt-à-Porter Féminin, accompagnées par le cabinet Bluequest et un comité de pilotage d'entreprises constitué de deux adhérents (le groupe Chantelle et la bonneterie cévenole), ont réalisé un outil d'aide à la mise en œuvre du Devoir de vigilance.

*Fédération de la Maille, de la Lingerie et du Balnéaire.

Cet outil a été présenté en septembre 2023, lors d'un webinaire dédié, avec la mise à disposition, pour les adhérents, d'un guide explicatif et l'outil Excel. Un volet de formations sur le "Devoir de Vigilance" a également été mis en place au 4ème trimestre 2023 pour mieux accompagner les entreprises et sera reconduit pour l'année 2024.

Commission environnement et RSE

Lancée en avril 2023, la Commission Environnement & RSE est réservée exclusivement aux adhérents de la Fédération. Ces réunions trimestrielles font le point sur l'actualité réglementaire française et européenne, et les sujets opérationnels des filières Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).

L'objectif est de mener des actions de lobbying consensuelles auprès des pouvoirs publics et de déterminer les intérêts pour la création de nouveaux groupes de travail.

Pilote Traçabilité "Volet 2"

Un pilote traçabilité a été mené entre 2020 et 2022 par la filière de l'habillement, Promincor – Lingerie Française et l'ADEME dans le cadre du projet "Traçabilité" du Comité Stratégique de Filière Mode & Luxe.

Le pilote a notamment permis d'identifier les freins (méthodologiques, structurels et économiques) au déploiement de la traçabilité, chez les solutions comme chez les fournisseurs et les marques.

Pour faire suite à ce pilote, les Fédérations de l'habillement et Promincor – Lingerie Française s'engagent dans un "Volet 2 de la traçabilité" pour mettre en place les moyens d'accélérer le déploiement de la traçabilité dans la filière.

Réunion normative sur les "produits de protection intime"

Organisation d'une réunion sur les culottes menstruelles animée par le BNITH dans le cadre de ses travaux en mai 2023.

L'objectif était de recueillir les besoins, contraintes et attentes des industriels et des marques dans les structures normatives nationales, européennes et internationales.

La Fédération est intervenue pour faire un point réglementaire sur le projet de décret relatif à l'information sur les produits de protection intime qui définit le contenu des informations qui devront figurer sur l'emballage de ces produits ainsi que les modalités de transmission. Le décret a été publié le 30 décembre pour une mise en application le 1er avril 2024 avec toutefois une tolérance jusqu'au 31 décembre 2024.



Accompagnement "Plans de prévention et d'écoconception"

L'article 72 de la loi AGECE stipule que des plans de prévention et d'écoconception devaient être remis à Refashion au plus tard le 1er juillet 2023 pour la REP de la filière TLC.

La Fédération a accompagné ses adhérents en travaillant sur une proposition de rédaction collégiale à la piste "Accroître la recyclabilité produit".

Etudes, guides & newsletters.

Guide pratique des Allégations Environnementales

Participation à la rédaction du nouveau guide pratique des Allégations Environnementales publié par le Conseil National de la Consommation (CNC). Ce dernier, publié le 25 mai 2023, permet aux professionnels de communiquer de façon précise

pour délivrer aux consommateurs des informations pertinentes et non-trompeuses.

Ce guide se place dans la lignée des travaux européens, notamment le projet de directive européenne relative aux allégations environnementales dite "Green Claims", visant à lutter contre l'écoblanchiment (Greenwashing).

Étude DURHABI

Portée et pilotée par l'IFTH, DURHABI est une initiative inédite à l'échelle mondiale, qui vise à normaliser l'évaluation de la durabilité physique des produits textiles mode et maison. Son objectif est de créer un référentiel scientifique de durabilité physique des produits textiles, c'est-à-dire leur résistance à l'usage.

La Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire est membre du comité technique de gouvernance, composé de l'IFTH et du cabinet Cose360.

Etude sur les "Tendances du Sourcing Mondial"

Publiée chaque année, cette étude a pour objectif de répondre aux problématiques clés des acheteurs : évolution des coûts de fabrication, identification des nouvelles zones de sourcing, ou encore répertoire des spécialisations par pays et par types de produits.

Newsletters "Actualités Juridiques & Règlementaires" & "Actualités Sourcing"

Publication de deux lettres mensuelles qui proposent pour la lettre "Juridique", une analyse des actualités réglementaires françaises, communautaires et internationales.

- la lettre "International / Sourcing", une veille statistique des préférences d'achats des donneurs d'ordres français et internationaux, les évolutions des exportations des pays du Textile-Habillement, un focus sur les matières premières et les principales et nouvelles zones de sourcing.

Formations & Conseil.

Du côté de la Formation inter et intra-entreprises, 467 personnes ont participé à l'une ou plusieurs des 61 formations certifiées Qualiopi, organisées et réalisées en 2023.

Pour répondre aux nouveaux enjeux de la filière, de nouvelles formations ont été ajoutées au catalogue 2023/2024 :

- devoir de vigilance : outil d'aide à la mise en œuvre,
- évaluation sociale des sites de production : l'audit social en pratique,
- mise en œuvre et maîtrise de la traçabilité dans l'industrie textile,
- loi AGEC et Climat & Résilience : décryptage des obligations applicables au produit du textile-habillement,
- approche Design to Cost" : maîtriser ses coûts au service de l'écoconception et de la relocalisation.
- Enjeux et opportunités du marché de la seconde main,
- vendre aux États-Unis,
- s'implanter et vendre en Azerbaïdjan et au Kazakhstan.

Partenariats.

La Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire a intégré le Club des Fédérations de Citeo, éco-organisme de la filière REP (Responsabilité élargie des Producteurs) des Emballages Ménagers. Cette instance délivre l'actualité de cette REP, via des réunions trimestrielles, et permet des échanges ad hoc via les équipes de la Fédération. Elle a également initié des échanges avec le second éco-organisme LEKO.

La Fédération est également associée au Comité des Parties Prenantes (CPP) de Refashion, éco-organisme de la filière REP TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures). La Fédération est suppléante de l'UIT (Union des Industries Textiles), membre du collège des producteurs aux côtés de l'UFIMH (Union Française de la Mode et de l'Habillement), du CNC (Conseil National du Cuir), et de la FCD (Fédération du Commerce et de la Distribution). Cette instance est saisie par l'éco-organisme Refashion pour avis sur les projets visés par les dispositions réglementaires en vigueur (actions de communication, stratégies, décisions de des affectations des ressources financières...).

Ces partenariats permettent à la Fédération de renforcer son engagement en matière de durabilité et de responsabilité environnementale sur les emballages associés au Textile, tout en favorisant une représentation équilibrée des intérêts de la filière habillement dans les discussions et les décisions relatives aux emballages.



SYNDICAT TEXTILE DE L'EST.

Après quinze ans de présidence de Paul de Monclos, celui-ci a passé le relais en 2023.

Séverine Crouvezier, Directrice générale de Crouvezier Développement, entreprise d'ennoblissement à Gérardmer, succède à Paul de Monclos, à la présidence du Syndicat Textile de l'Est. Elle s'est entourée d'un Président délégué, Eddy Chevrier, Directeur général du Groupe Incopar, comprenant les entreprises Tissus Gisèle à La Bresse, Tissage Mouline Thillot au Thillot et Le Drap Français au Thillot.

Séverine et Eddy représentent l'ensemble de la filière : filature, tissage, tricotage, ennoblissement et confection.

Afin de mettre en lumière les usines et valoriser les savoir-faire des membres, de nombreuses rencontres au sein des entreprises ont été organisées pour découvrir les innovations des industries locales et attirer de nouveaux talents. Ainsi, les entreprises de la filière vosgienne du STE ont ouvert leurs portes aux offices du tourisme, à la presse mais également aux demandeurs d'emploi dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de formation sur mesure au poste d'opératrice de confection.



UIT CHAMPAGNE-ARDENNE.

Pour l'UIT Champagne-Ardenne, 2023 a été une année de construction de projets structurants pour la filière, tout en maintenant une dynamique forte d'animation de nos entreprises.

Accompagnement soutenu sur les thématiques d'énergie et de transition écologique, mais également sur les enjeux de transition industrielle, notre équipe s'est mobilisée pour offrir des espaces d'échange et de rencontres.

Première brique de la dynamique portée par le Pôle d'Excellence de la Maille 4.03, le projet « Savoir-Faire : Mutations des Métiers Maille » concerne la préservation des savoir-faire textiles, un enjeu crucial pour le territoire.

Un consortium porté par l'UIT Champagne-Ardenne se concentrera sur la préservation des savoir-faire historiques du textile des métiers de bonnetier et teinturier et sur les modes de transmission de ces savoir-faire aux nouvelles générations.

Enfin, nos actions sur la fibre Chanvre avec le Pôle Européen du Chanvre complètent la dynamique Bleu Blanc Lin - Bleu Blanc Chanvre.




Savoir-faire & Mutations
Métiers Maille

Une coopération de filière pour innover dans la préservation, la transmission et la transition des métiers du textile troyen



UIT SUD.

L'UIT Sud a participé sur la période 2020-2023 au projet DigiTVC, programme SUDOE (Espagne – Portugal – Sud-Ouest de la France) portant sur la « Digitalisation de la chaîne de valeur textile ».

Dans ce cadre, un protocole de digitalisation et un processus d'accréditation d'experts ont été élaborés. Ce protocole se veut être un outil opérationnel pour les entreprises Textiles - Habillement et tous les acteurs de cette filière afin de renforcer leur compétitivité par la transformation digitale et ainsi, accélérer leur transformation numérique.

Que contient-il ?

- la situation actuelle et les tendances du secteur,
- les avantages et les défis de la numérisation,
- les technologies et systèmes d'information clés,
- Une méthodologie pour la planification de la transformation numérique,
- Des exemples de réussite, de bonnes pratiques et des recommandations d'experts.

Cinq experts français ont été accrédités dans le cadre de ce programme pour accompagner les entreprises dans leur transformation numérique en suivant les recommandations du protocole DigiTVC.

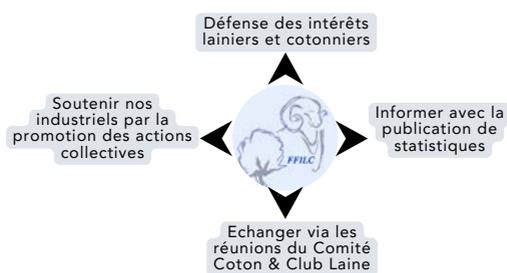
L'UIT sud consolide également ses actions auprès des entreprises textiles adhérentes avec notamment le lancement d'un programme RSE comportant dix demi-journées de formation (concevoir et mettre en œuvre son projet RSE – méthode et facteurs clés de succès, écoconception produit & produits responsables, traçabilité,...), ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour six entreprises afin de déployer une à plusieurs actions RSE en ligne avec leur stratégie d'entreprise.

FFILC*.

La FFILC via son Club laine a proposé en 2023 sa candidature pour recevoir le Congrès International de la laine d'IWTO en 2025.

Celle-ci a été retenue face à celles de l'Afrique du Sud et de l'Italie.

Ce sera une formidable opportunité pour mettre en lumière la laine de France, les laines européennes, l'industrie textile et lainière française et leurs acteurs. Le congrès sera organisé par l'IWTO avec les membres du Club laine et toutes les parties prenantes lainières et textiles.



*Fédération française des industries lainières et cotonnières

UIT IDF.

Joëlle Da Fonseca-Ruellan Déléguée générale sous la Présidence de Didier Butor, Président-directeur général de Verne & Clet poursuit ses principales missions au sein de l'UIT Ile-de-France qui consiste à accompagner le développement de ses membres à travers la publication de veilles régulières sur les réglementations commerciales, douanières, environnementales, fiscales, sociales..., des conseils personnalisés et la proposition d'actions collectives à l'international. En 2023, l'UIT Ile de France a eu le plaisir d'accueillir un nouvel adhérent.

MODE GRAND OUEST.

Recyclage Réemploi des matières.

Dans la continuité des travaux engagés en 2023, le cluster Mod'Innov a poursuivi ses travaux sur le recyclage des chutes textiles et cuir en travaillant sur trois sujets :

- une meilleure connaissance des gisements via un sondage auprès des entreprises (57 répondants, 4775 salariés),
- des essais de réemploi via une expérimentation collective en Pays de la Loire (La Toile Vertueuse - onze tonnes réemployées),
- des essais de recyclage de chutes de coupe en mélange (quinze entreprises mobilisées – essais menés au CENT de l'IFTH).

Evénements.

Mode Grand Ouest a organisé ou coorganisé plusieurs évènements pour mettre en valeur la filière

- délégation d'entrepreneurs administrateurs MGO à l'Assemblée nationale en juillet 2023,
- co-organisation de la première édition des Fashion Green Days Nantes (plus de 700 participants sur les deux journées),
- organisation d'une journée mode et robotique avec la plateforme Proxinov (80 participants),
- restitution des travaux Innofabmod (automatisation, ergonomie, Lean, ERP ...) avec une centaine de participants.



Accompagnement.

- Accompagnements des adhérents à la suite des hausses des prix de l'énergie (mise en relation – groupement d'achat).
- Mise en place de deux partenariats : achat groupé et frais généraux avec Haxoneo et CSE externalisé avec Place des salariés.

Formation.

- En 2023, Mode Grand Ouest via son organisme de formation APHO a accompagné 630 stagiaires (POE – contrats de professionnalisation – formation sur mesure – CETS).

Nouveau bâtiment MGO.

- Mode Grand Ouest intégrera ses nouveaux locaux en juillet 2024 et aura à disposition un plateau technique pour la formation ainsi que des salles de réunion.

5

NOS PARTENAIRES.

“

La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat.
Kofi Annan

TECHTERA.

Feuille de route stratégique pour l'innovation textile et la collaboration européenne.

Techtera a établi avec les principaux acteurs de la filière textile et ses adhérents une feuille de route stratégique reflétant les enjeux de demain :

- être moteur d'écosystèmes d'innovation de pointe grâce au renforcement de son ancrage territorial, au développement de l'innovation partenariale, et à l'intensification des interactions avec les filières amont et aval et les fournisseurs de la filière textile,
- répondre aux enjeux d'innovation portés par les politiques nationales et régionales en s'appuyant sur une feuille de route technologique,
- assurer une dimension européenne forte en capitalisant sur ses réseaux et sa capacité à intervenir sur des projets européens afin de financer les projets de R&D et soutenir l'internationalisation de son écosystème.

Techtera est ainsi partenaire du projet européen BioStruct (budget de 8 millions €) qui vise à développer des processus de fabrication afin d'accroître l'utilisation de composites renforcés de fibres naturelles dans des applications structurelles.

En 2023, ce n'est pas moins de vingt six projets labellisés par Techtera qui ont été financés, représentant un budget global de quarante sept millions € dont six projets R&D européens pour un montant de 8,22 millions €.

Par ailleurs, Techtera a signé un partenariat avec ALLICE afin de faire émerger des projets collaboratifs sur la décarbonation de l'industrie textile.

Une collaboration unique dans le secteur.



TEXTILES ALSACE.

Le Pôle Textile Alsace est un réseau d'entreprises créé pour les entreprises par les entreprises.

Depuis 1947, il contribue à l'amélioration de la performance de l'industrie textile en s'appuyant sur un écosystème local agile et dynamique. Il est situé sur le campus textile de Mulhouse et compte une centaine de structures contribuant chacune à la performance de la filière textile locale. L'année 2023 était la fin du plan triennal 2021-2022-2023 Textile Grand Est déployé avec le Syndicat Textile de l'Est et l'Union des Industries Textiles Champagne Ardenne.

Les actions collectives déployées par le Pôle Textile Alsace ont permis d'accélérer les transformations industrielles, numériques et écologiques des entreprises de la filière textile locale aux débouchés très variés. L'animation de ce réseau est la clé de l'intelligence collective.

Il contribue aux partages de bonnes pratiques et stimule les projets de co-développement.

Un questionnaire de satisfaction adressé aux adhérents fin 2023 a permis d'identifier les attentes des entreprises et consolide le plan d'actions triennal 2024/2026 articulé en 5 défis majeurs pour la filière textile de l'Est.

Les 5 défis pour 2024-2025-2026



EURAMATERIALS.

Association loi 1901, EuraMaterials est un pôle de compétitivité (innovation), un site d'excellence (lieu d'accueil privilégié pour la création, le développement et l'implantation d'activités) et un incubateur-accelérateur « Un cube, Axel » (création d'entreprises). Partenaire des transitions industrielles par les matériaux et leurs procédés, et du développement d'entreprises innovantes, nous fédérons un réseau de plus de deux cent trente acteurs entreprises, universités, centres de recherche, plateformes et centres techniques...

En 2023, soixante trois projets ont été accompagnés par EuraMaterials, on a travaillé sur le montage de neuf projets européens (dont sept ont été acceptés en 2024), quinze nouveaux projets ont rejoint Un cube, Axel et quatre entreprises ont été créés à la sortie de l'incubateur. EuraMaterials, Techtera, IFTH et l'UIT ont également lancé l'opération Révolution énergétique Textile qui a permis de diffuser et de présenter les potentialités de douze technologies appliquées à la filière textile pour optimiser et réduire les consommations d'énergie et d'eau.

2023 fut aussi une année-réseau puisque nous avons poursuivi les dynamiques de coopération avec l'écosystème régional matériaux (Ambition matériaux), Textile Valley et une alliance avec des structures filières Clubtex (textile technique), Plastium (plastiques et composites) et Fibois (bois) pour travailler à une meilleure lisibilité de l'offre régionale, développer de nouvelles opportunités pour les entreprises et nous coordonner pour améliorer collectivement nos réponses aux entreprises.



EuraMaterials
Pôle de compétitivité

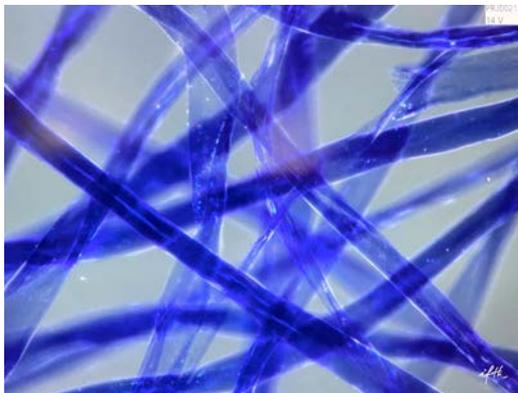


Un cube
Axel
by EuraMaterials



EuraMaterials
Site d'excellence

IFTH.



En 2023, l'IFTH a engagé une série d'initiatives pour renforcer son soutien et son impact auprès des industries textiles et mode. Une offre Contrôle Qualité modernisée a vu le jour, et des investissements ont été réalisés dans de nouvelles machines (ex : mesure du relargage de microfibrilles). Les participations aux projets de R&D collaboratifs ont été renforcées. Toujours très actif au sein des groupes de travail textile & environnement nationaux et européens, l'IFTH a continué ses travaux dans le cadre du projet DURHABI (durabilité physique des textiles), et reste un partenaire majeur de l'initiative R'Evolution, proposant ainsi des solutions visant à réduire l'impact environnemental dans toute la chaîne de valeur de l'industrie textile.

Yves Dubief a, par ailleurs, été élu Président du Conseil d'administration, et en interne ont été mis en place une nouvelle Direction commerciale et un Pôle Expertise et Certification, afin de renforcer l'accompagnement des entreprises de la filière.

CETI.



En 2023, le CETI a renforcé sa visibilité au service d'une filière Textile plus durable :

- au niveau national, auprès de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable et de la Commission parlementaire chargée d'évaluer les enjeux scientifiques liés au traité international pour mettre fin à la pollution plastique,
- au niveau européen en faisant partie des cinq centres de recherche cooptés par ETP (Euratex) dans la création du Circular & Biobased Textiles Innovation Hub.

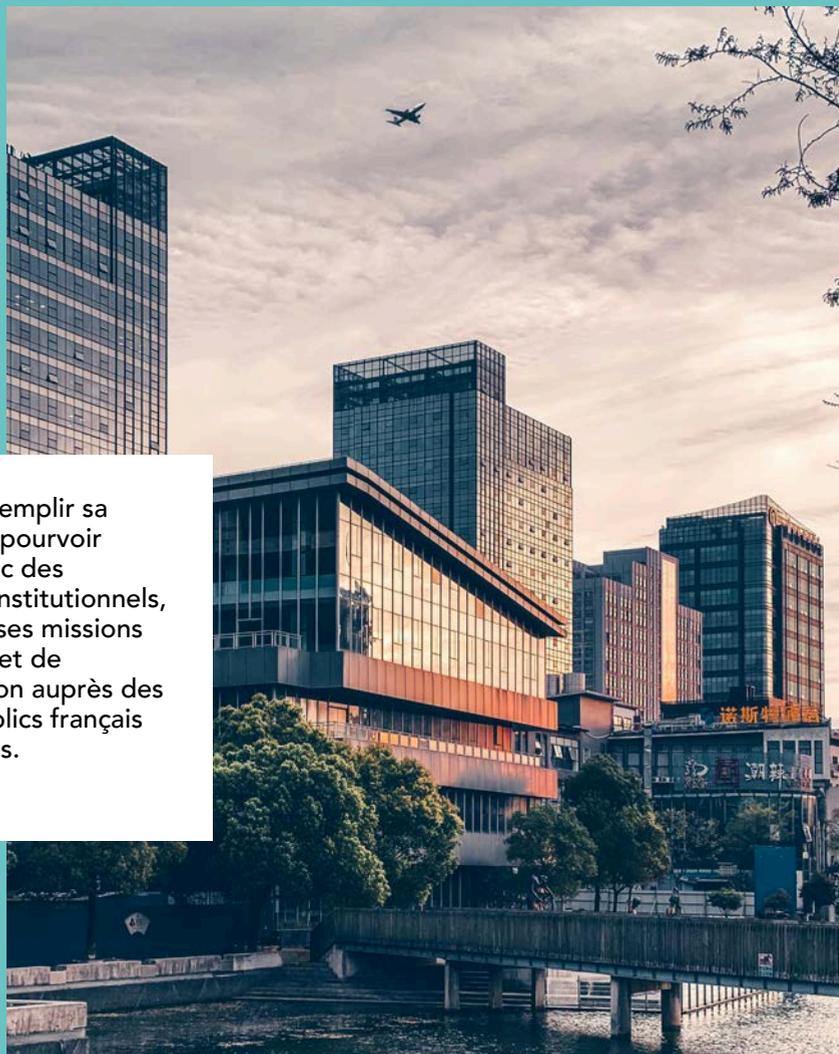
Le CETI a intensifié la valorisation des textiles usagés par :

- le recyclage mécanique en boucle fermée,
- Le recyclage thermomécanique des matières synthétiques,
- L'inauguration de sa filiale CETIA, unique pilote industriel européen pour le tri et le démantèlement des textiles ou chaussures.

Le CETI a aussi exploré la création de fibres régénérées à partir de co-produits issus de biomasses avec l'Institut Polytechnique UNILASALLE et le laboratoire ATLA. Enfin, le CETI a participé aux journées du Patrimoine.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS.

L'UIT, pour remplir sa mission doit pouvoir travailler avec des partenaires institutionnels, pour toutes ses missions de lobbying et de représentation auprès des pouvoirs publics français ou européens.



MEDEF

Adhérent historique du Medef, l'UIT en 2023 participait aux décisions de Comité Exécutif au travers d'Yves Dubief, alors co-président de la commission fiscale et invité permanent au CE. Il en découlait une invitation mensuelle de la déléguée générale à la réunion de préparation de ce comité quelques jours auparavant. Ceci fut possible jusqu'à la fin du mandat de Geoffroy Roux de Bézieux. En effet, fin juin 2023, était élu Patrick Martin, pour un mandat de 6 ans : comme le veut la tradition, chaque président choisit son équipe et l'UIT n'est pas suffisamment importante pour figurer au sein du conseil de manière régulière ni permanente. Cependant, plusieurs de nos membres du Bureau UIT sont inscrits dans des commissions Medef et les collaborateurs UIT et FMLB sont répartis dans les groupes de travail qui les concernent (social et formation, RSE et développement durable, International...). En novembre 2023, Patrick Martin nous faisait l'honneur de rencontrer certains de nos adhérents, lors de sa visite au Mix Expo, conjointement avec Olivier Ducatillon et Olivier Balas.

EURATEX

Euratex est la fédération européenne du textile, à laquelle l'UIT adhère depuis longtemps également. Grégory Marchant, notre représentant et vice-président a souhaité que nous ayons des experts dans la plupart des groupes de travail de la fédération européenne permettant de faire valoir les intérêts de nos entreprises adhérentes et de d'aborder les dossiers européens qui ont un impact direct sur notre activité.

FRANCE INDUSTRIE

L'UIT est membre de France Industrie depuis de longues années et Yves Dubief en est le trésorier. Alexandre Sobaut a été reconduit comme président également en 2023. Dotée d'une équipe très pointue sur toutes les problématiques industrielles, c'est sur France Industrie que l'UIT a pu s'appuyer pour les problématiques d'énergie, pour travailler sur la sobriété hydrique, les deux sujets les plus prégnants de 2023, pour remettre en cause le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, très défavorable à l'industrie, tel qu'il est conçu aujourd'hui.

CPME

La CPME est la seconde organisation interprofessionnelle française après la Medef. Présente dans certaines régions où le Medef n'agit pas, nos adhérents sont naturellement rapprochés des équipes locales. Plus proche des entreprises de petites et moyennes tailles, plus pragmatique et ayant gagné en notoriété, crédibilité, le Président François Asselin a été approché pour savoir si l'UIT pouvait devenir membre de l'organisation. Ceci s'est concrétisé en décembre 2023 et François Asselin nous a fait l'honneur de jouer le rôle du grand témoin, lors de l'émission 90' Textile.

BUREAU UIT.



**Olivier
Ducatillon**
Président



**Olivier
Balas**
Vice-président
Président UIT
Auvergne-Rhône-Alpes
Président de la
Commission
Communication



**Denis
Arnout**
Président UIT
Champagne-Ardenne
Président de la
Commission Sociale
Patronale



**Eugène
Deleplanque**
Recherche &
enseignement
supérieur



**Yves
Dubief**
Président de la
Commission Energie



**Olivier
Macarez**
Trésorier
Président UITH Nord



**Bruno
Nahan**
Président de la FMLB

CONSEIL D'ADMINISTRATION UIT.



**Denis
Arnout**
Président UIT
Champagne-Ardenne
Président de la
Commission Sociale
Patronale



**Olivier
Balas**
Vice-président
Président UIT
Auvergne-Rhône-Alpes
Président de la
Commission
Communication



**Yann
Balguerie**



**Eric
Boël**
Président de la
Commission
Développement
Durable



**Lionel
Bonneville**
Président UIT Sud



**Béatrice
Brandt**
Présidente de la
Commission Export-
International



**Alexandra
Brousseau**
Présidente UPTHC



**Didier
Butor**
Président UIT
Ile-de-France



**Grégoire
Chalumet**
FMLB



**Eugène
Deleplanque**
Recherche &
enseignement
supérieur



**Yves
Dubief**
Président de la
Commission Energie



**Olivier
Ducatillon**
Président



**Grégoire
Giraud**
FMLB



**Olivier
Macarez**
Trésorier
Président UITH Nord



**Grégory
Marchant**
Vice-président Euratex
Président de la FFILC



**Pascal
Paulay**
Représentant de
Mode Grand Ouest



**Hervé
Tiberghien**
UIT Auvergne-Rhône-
Alpes



Lucien Deveaux
Président d'honneur

EQUIPE UIT.



**Bernadette
Fulton**
Déléguée générale



**Joëlle
Da Fonseca-Ruellan**
Affaires économiques
et européennes



**Sophie
Frachon**
Développement
durable et RSE



**Romain
Garnier**
Affaires sociales,
emploi et formation



**Fatima
Saïd**
Affaires fiscales



**Sonia
Navarro**
Assistante



**Zina
Ihdene**
Assistante



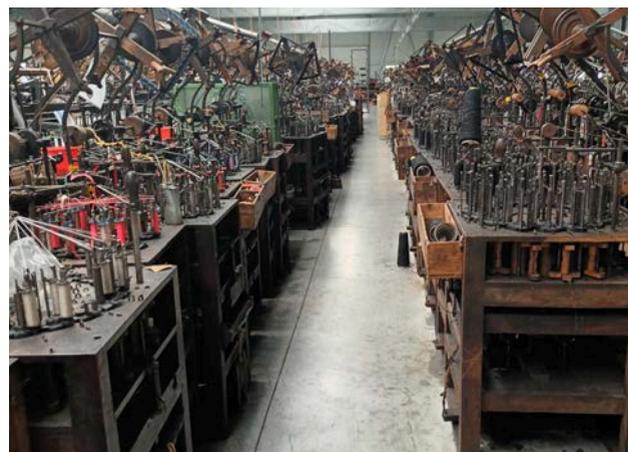
**Chloé
Duponcest**
Alternante
communication



**Anari
Zamora**
Alternante
RSE-développement
durable







WEBINAIRE

Comment décarboner le secteur du textile ?

 Olivier DUCATILLION Président UIT	 Bruno MILLIENNE Député ASSEMBLÉE NATIONALE	 Murielle Jullie Directrice Affiliés Publics FRANC INDUSTRI
 Erwan PROTO Chef de projet THE CLIMATE PROJECT	 Mathilde BONZE Experte Climat & Textile we count	 Mathieu BAUD Responsable RSE lextimo



A PROPOS DE L'UNION DES INDUSTRIES TEXTILES (UIT)

L'Union des Industries Textiles représente les 2 390 entreprises exerçant une activité textile en France (filature, moulinage, tricotage, tissage, ennoblissement, confection...).

Elles emploient 57 300 salariés et ont réalisé en 2023.

un chiffre d'affaires de 16,5 Mds € dans des domaines d'application pointus : la mode et le luxe, la maison, et dans les marchés techniques (automobile, aéronautique, santé, construction...).

L'UIT fédère 19 syndicats textiles régionaux ou de branche.

www.textile.fr

C o n t a c t

Bernadette Fulton

Déléguée Générale

bfulton@textile.fr

+33 (0)6 62 45 22 38



Union des Industries Textiles
